

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 14 avril 2025, à 19 h, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAULT
M ^{me} la conseillère	Danielle BEAUPRÉ
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ
	Gilles FOURNIER
	Mario GAUMONT
	Raynald DUGUAY
	Roger VIGNOLA

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAULT.

EST AUSSI PRÉSENTE

M ^{me} la greffière	M ^e Ariane CAMIRÉ
------------------------------	------------------------------

CITOYENS: 6	JOURNALISTE: 0
--------------------	-----------------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAULT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2025-04-127

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 avril 2025, en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-04-128

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2025

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025 tel qu'établi par la greffière de la Ville de Port-Cartier à l'égard de ce procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**2025-04-129 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 21 MARS 2025**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mars 2025 tenue à 12 h au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mars 2025 tenue à 12 h tel qu'établi par la greffière de la Ville de Port-Cartier à l'égard de ce procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2025-04-130 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 7 AVRIL 2025**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 avril 2025 tenue à 12 h 15 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY,
appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 avril 2025 tenue à 12 h 15 tel qu'établi par la greffière adjointe de la Ville de Port-Cartier à l'égard de ce procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2025-04-131 RATIFICATION – DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE
LA VILLE DE PORT-CARTIER**

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

DE ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion des séances suivantes de la Commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles apparaissent aux procès-verbaux de ces séances, à savoir :

- 17 mars 2025 : décisions CP-0325-100 à CP-0325-117 inclusivement;
- 24 mars 2025 : décisions CP-0325-118 à CP-0325-129 inclusivement;
- 31 mars 2025 : décisions CP-0325-130 à CP-0325-136 inclusivement;
- 7 avril 2025 : décisions CP-0425-137 à CP-0425-151 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2025-04-132 ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PR-25-01 (2)
INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 2009-151 QUANT AUX ZONES 35 C ET 36 H »**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ lors de la séance ordinaire du 10 mars 2025;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent projet de règlement PR-25-01 (2) a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement n° PR-25-01 (1) a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 10 mars 2025;

CONSIDÉRANT qu'en date du 7 avril 2025, une assemblée publique de consultation a été tenue sur le premier projet de règlement n° PR-25-01 (1);

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que suivant la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), il y a lieu d'adopter un second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter, tel que soumis, le second projet de règlement PR-25-01 (2), intitulé:
« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-151 quant aux zones 35 C et 36 H »;

DE transmettre une copie du second projet de règlement n° PR-25-01 (2), intitulé: « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-151 quant aux zones 35 C et 36 H » et une copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-04-133

AUTORISATION – TENUE DE LA 31^E ÉDITION DU TRIATHLON DE PORT-CARTIER – 21 JUIN 2025

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'autoriser la tenue de la 31^e édition du TRIATHLON DE PORT-CARTIER, le 21 juin 2025, et en conséquence d'autoriser à cette fin :

- la fermeture de deux voies du boulevard des Îles (partie comprise entre le secteur du Grand Héron et la rue Plante), de 8 h 30 à 12 h 30, afin de permettre le bon déroulement de cette activité;
- l'utilisation, par le comité organisateur, de deux (2) camionnettes du Service des loisirs et de la culture et d'un véhicule 4 X 4 (mule) de la Ville lors de cet événement à condition que ces véhicules soient conduits exclusivement par des employés municipaux agissant comme bénévoles;
- l'utilisation du matériel appartenant à la Ville pour assurer la réussite de cette activité, tel que détaillé à la liste déjà fournie au Service des loisirs et de la culture de même qu'au Service des travaux publics de la Ville par le comité organisateur du TRIATHLON DE PORT-CARTIER;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

- l'utilisation du stationnement du CREC et des multiples plateaux intérieurs tels que l'aréna, le gymnase, la piscine et différentes salles de réunion;

QUE le comité organisateur du TRIATHLON DE PORT-CARTIER soit responsable d'aviser la Sûreté du Québec, poste auxiliaire de Port-Cartier et le service ambulancier, de la tenue de cette activité et de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-04-134

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTÉ N° 21 – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-TC-20210630-02 – CONSTRUCTION POLARIS CMM INC.

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 2 138 193,59 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 213 819,36 \$, taxes en sus, à l'entreprise CONSTRUCTION POLARIS CMM INC., en paiement du décompte numéro 21 pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, de traitement et de distribution de l'eau potable, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-TC-20210630-02, le tout conformément au décompte numéro 21 daté du 6 mars 2025 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 10 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-04-135

OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉLABORATION D'UN AVANT-PROJET POUR L'INSTALLATION DE SYSTÈMES DE TÉLÉMÉTRIE – TÉTRA TECH QI INC.

CONSIDÉRANT l'offre reçue de TÉTRA TECH QI INC. pour des services professionnels visant l'élaboration d'un avant-projet pour l'installation de systèmes de télémétrie;

CONSIDÉRANT l'article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'octroyer un contrat à TÉTRA TECH QI INC. pour des services professionnels visant l'élaboration d'un avant-projet pour l'installation de systèmes de télémétrie, au montant de 30 560 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de cette entreprise en date du 6 mars 2025 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 10 mars 2025;

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-04-136 AUTORISATION DE PAIEMENT – FOURNITURE D'UN (1) CAMION DIX ROUES MUNI D'UNE BENNE COMBINÉE ET ÉQUIPEMENTS À NEIGE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – PROJET N° VPC-STP-AE-20230419-02 – CAMION AVANTAGE SAGUENAY INC.

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 409 500 \$, taxes en sus, à CAMION AVANTAGE SAGUENAY INC., en paiement pour la fourniture d'un (1) camion dix roues muni d'une benne combinée et équipements à neige pour le Service des travaux publics faisant l'objet du projet n° VPC-STP-AE-20230419-02, le tout conformément à la facture n° 2392 en date du 8 janvier 2025 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 11 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-04-137 AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURES N°s 60905665 et 60903044

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 139 672,31 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 13 967,23 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément aux factures numéros 60905665 et 60903044 datées respectivement du 12 février 2025 et du 24 janvier 2025 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 11 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-04-138 AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE N° 8 – RÉFECTION DE LA 6E ET DE LA 8E RUE – PROJET N° VPC-STP-TC-20220922-01 – CONSTRUCTION POLARIS CMM INC.

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 166 221,34 \$, taxes incluses et comprenant la libération de la retenue contractuelle de 5 % (acceptation finale), à l'entreprise CONSTRUCTION POLARIS CMM INC., en paiement du décompte numéro 8 pour le contrat de réfection de la 6^e Rue et de la 8^e Rue, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-TC-20220922-01, le tout conformément au décompte numéro 8 daté du 11 mars 2025 ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics en date du 12 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2025-04-139 ACHAT – ESPACE PUBLICITAIRE – REVUE ÉCONOMIQ CÔTE-NORD – JOURNAL LE NORD-CÔTIER INC.

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D’autoriser la trésorière à verser une somme totale de 800 \$ au JOURNAL LE NORD-CÔTIER INC., pour l’achat d’un espace publicitaire d’une demi-page dans le cadre de la 3^e édition du magazine « ÉconomiQ Côte-Nord ».

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2025-04-140 AUTORISATION – TENUE D’UNE ACTIVITÉ DE PROMOTION DU BÉNÉVOLAT « BÉNÉVOLE-DON ! » – CENTRE D’ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC. – 29 AVRIL 2025

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D’autoriser le CENTRE D’ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC. à tenir une activité de promotion du bénévolat « Bénévole-don! » sur le chemin des Îles, à Port-Cartier, le mardi 29 avril 2025, de 11 h 30 à 13 h 30, sujet aux procédures habituelles applicables à ce type d’activité, afin de remettre gracieusement des déodorisants de voiture aux couleurs du centre de bénévolat et de la plateforme « *Je bénévol*e » provinciale de recrutement, le tout conformément à la demande datée du 28 février 2025;

QUE la responsable de cette activité soit responsable d’aviser la Sûreté du Québec, poste auxiliaire de Port-Cartier et le service ambulancier, de la tenue de cette activité et de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2025-04-141 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU BOULEVARD DU PORTAGE-DES-MOUSSES -- ENGLOBE CORP.

CONSIDÉRANT l’offre n° P2501653.000 reçue de la firme ENGLOBE CORP. pour des services professionnels visant le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection du boulevard du Portage-des-Mousses;

CONSIDÉRANT l’article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D’octroyer un contrat à la firme ENGLOBE CORP. pour des services professionnels visant le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection du boulevard du Portage-des-Mousses, au montant total de 100 585 \$, taxes en sus, conformément à l’offre de cette entreprise n° P2501653.000, datée du 11 mars 2025 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 12 mars 2025, sous réserve des termes et conditions du contrat à produire par le Service du greffe;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et l'ingénieur municipal à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-04-142

OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉLABORATION D'UN AVANT-PROJET POUR L'ACQUISITION DE GÉNÉRATRICES D'URGENCE – TR3E EXPERTS-CONSEILS INC.

CONSIDÉRANT l'offre n° CN25-017 reçue de la firme d'ingénieurs TR3E EXPERTS-CONSEILS INC. pour des services professionnels visant l'élaboration d'un avant-projet pour l'acquisition de génératrices d'urgence;

CONSIDÉRANT l'article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'octroyer un contrat à la firme d'ingénieurs TR3E EXPERTS-CONSEILS INC. pour des services professionnels visant l'élaboration d'un avant-projet pour l'acquisition de génératrices d'urgence, au montant total de 35 980 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de cette entreprise n° CN25-017, datée du 13 mars et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 17 mars 2025, sous réserve des termes et conditions du contrat à produire par le Service du greffe;

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et l'ingénieur municipal à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-04-143

RÉSULTATS & DÉCISION – APPEL D'OFFRES – RÉFECTION DU BOULEVARD DU PORTAGE-DES-MOUSSES – PROJET N° VPC-STP-TC-20250122-01

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, ROLAND MUNGER INC., le contrat pour la réfection du boulevard du Portage-des-Mousses, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-TC-20250122-01, au montant de 5 209 227,32 \$, taxes incluses, le tout conformément à la soumission de cette entreprise, aux devis et autres documents d'appel d'offres qui s'y rapportent, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics datée du 14 mars 2025;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

autre document utile ou nécessaire pour donner suite ou plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2025-04-144

VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES POUR L’ANNÉE 2025

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA,
appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D’accorder aux organismes mentionnés ci-dessous, des subventions aux montants suivants afin de leur permettre de poursuivre leurs actions favorisant l’activité physique et culturelle des résidents de la Ville pour l’année 2025 :

ASSOCIATION DE HOCKEY AMATEUR DE PORT-CARTIER INC.	10 500 \$
CLUB DE NATATION DE PORT-CARTIER INC. (« LES CACHALOTS »)	9 350 \$
CLUB JUDOKAN DE PORT-CARTIER INC.	5 500 \$
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE « LES RHAPSODIES DE PORT CARTIER INC. »	5 000 \$
L’ACADÉMIE « LES JOIES DE LA DANSE » DE PORT-CARTIER	6 500 \$
ÉCOLE DE MUSIQUE DE PORT-CARTIER INC.	4 840 \$
LIGUE NAVALE DU CANADA DIVISION QUÉBEC (SUCCURSALE DE PORT-CARTIER)	1 500 \$
CLUB DE TRIATHLON LES TRICÉPHALES DE PORT-CARTIER	800 \$
GROUPE SCOUT PORT-CARTIER (DISTRICT DE L’ÉPINETTE) INC.	1 500 \$
CLUB DE SKI DE FOND LES GOÉLANDS INC.	1 000 \$
BASEBALL MINEUR DE PORT-CARTIER	2 000 \$
ASSOCIATION DE BASKETBALL AMATEUR DE PORT-CARTIER	1 000 \$
CLUB SOCIAL & CURLING DE PORT-CARTIER (1985) INC.	2 000 \$

D’autoriser la trésorière à verser les montants des subventions accordées à ces organismes, pour l’année 2025 selon les montants mentionnés plus haut.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

2025-04-145

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS D’INGÉNIERIE – AGRANDISSEMENT, RÉFECTION ET MISE AUX NORMES DE LA PISCINE MUNICIPALE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-SLC-SPI-20230726-01 – GBI EXPERTS-CONSEILS INC. – FACTURES N°S 00036404 ET 00037312

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D’autoriser la trésorière à verser la somme de 288 408,41 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 28 840,84 \$, taxes en sus, à l’entreprise GBI EXPERTS-CONSEILS INC., agissant pour le regroupement de personnes, en paiement pour le contrat de services professionnels d’ingénierie pour l’agrandissement, la réfection et la mise aux normes de la piscine municipale de Port-Cartier, faisant partie du projet n° VPC-SLC-SPI-20230726-01, le tout conformément aux factures n° 00036404 et 00037312 datées respectivement

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

du 10 décembre 2024 et du 6 février 2025 ainsi qu'à la recommandation du Service des loisirs et de la culture en date du 25 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-04-146

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE – AGRANDISSEMENT, RÉFECTION ET MISE AUX NORMES DE LA PISCINE MUNICIPALE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-SLC-SPA-20230726-01 – LES CONSULTANTS D.M.G. INC. – FACTURES N°S 106, 107 ET 108

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 166 535 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 16 653,50 \$, taxes en sus, à la firme LES CONSULTANTS D.M.G. INC., agissant pour le regroupement de personnes, en paiement pour le contrat de services professionnels d'architecture pour l'agrandissement, la réfection et la mise aux normes de la piscine municipale de Port-Cartier, faisant partie du projet n° VPC-SLC-SPA-20230726-01, le tout conformément aux factures n°s 106, 107 et 108 datées respectivement du 17 décembre 2024, du 24 janvier 2025 et du 13 mars 2025 ainsi qu'à la recommandation du Service des loisirs et de la culture en date du 25 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-04-147

AUTORISATION – TENUE D'UN PONT PAYANT – CLUB LIONS DE PORT-CARTIER – 12 JUIN 2025

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D'autoriser le CLUB LIONS DE PORT CARTIER à tenir un pont payant sur le chemin des Îles, à Port-Cartier, le 12 juin 2025, sujet aux procédures habituelles applicables à ce type d'activité, afin de recueillir des fonds pour soutenir les personnes qui sont dans le besoin, le tout conformément à la demande datée du 24 mars 2025;

QUE le CLUB LIONS DE PORT CARTIER soit responsable d'aviser la Sûreté du Québec, poste auxiliaire de Port-Cartier et le Service ambulancier, de la tenue de cette activité et de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires;

DE demander à l'organisme de prévoir la remise d'un coupon à ceux qui ont déjà contribué lors de ce pont payant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-04-148

MOUVEMENT DU PERSONNEL POUR LES MOIS DE JANVIER À MARS 2025

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'approuver le mouvement du personnel pour les mois de janvier à mars 2025, tel que présenté au conseil municipal, à savoir :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

EMBAUCHE

HARVEY, Stéphan	Régisseur aux activités culturelles (Poste contractuel)	2025-02-03
LEJEUNE, Yves	Préposé aux travaux publics	2025-02-11
LÉVESQUE, Lucie	Préposée aux pompes, aqueduc et égouts	2025-02-11
BERGERON, Alexandre	Pompier à temps partiel	2025-02-18
TURGEON, Josée	Pompière à temps partiel	2025-02-19
TREMBLAY-GAUTHIER, Kaven	Pompier à temps partiel	2025-02-28
PARENT, Élodie	Conseillère, communications, tourisme et relation avec le milieu	2025-03-03

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-04-149

OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS - ACTE DE
CESSION VISANT LES LOTS 4 395 008, 4 395 002 ET 4 394 995 DU
CADASTRE DE QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SAGUENAY
- MÉLANIE BOULAY NOTAIRE INC.

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

DE retenir les services professionnels de MÉLANIE BOULAY, NOTAIRE INC., afin
de rédiger et publier au Registre foncier un acte de cession notarié concernant
les lots 4 395 008, 4 395 002 et 4 394 995 du cadastre du Québec, en la
circonscription de Saguenay, à intervenir avec M. Laurien JEAN, le tout
conformément à l'offre de services datée du 21 mars 2025 et à la
recommandation du Service du greffe en date du 28 mars 2025;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière,
à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, l'acte de
cession notarié à intervenir quant à ce dossier, ainsi qu'à poser tous les actes et
à signer tous les documents nécessaires ou utiles à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-04-150

OCTROI DE CONTRAT – ÉLABORATION D'UN PLAN DE MESURES
D'URGENCE (PMU) VISANT LE BARRAGE DES PIONNIERS – SERVICES
CONSEILS STRATJ INC.

CONSIDÉRANT l'offre n° 20250307-062514419 reçue de l'entreprise
SERVICES CONSEILS STRATJ INC. datée du 7 mars 2025 pour l'élaboration d'un
plan de mesures d'urgence (PMU) visant le barrage des Pionniers;

CONSIDÉRANT l'article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* n° 2023-
362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'octroyer un contrat à l'entreprise SERVICES CONSEILS STRATJ INC. pour
l'élaboration d'un plan de mesures d'urgence (PMU) visant le barrage des
Pionniers pour une somme de 11 675 \$, taxes en sus, conformément à l'offre

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

n° 20250307-062514419 de cette entreprise, en date du 7 mars 2025 et suivant la recommandation du Service de sécurité incendie en date du 2 avril 2025;

D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-04-151

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LE PARTAGE D'ÉQUIPEMENT D'INTERVENTION POUR LA PROTECTION DES INFRASTRUCTURES ESSENTIELLES CONTRE LES FEUX DE FORÊT – MRC DE SEPT-RIVIÈRES ET VILLE DE SEPT-ÎLES

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, l'entente intermunicipale pour le partage d'équipement d'intervention pour la protection des infrastructures essentielles contre les feux de forêt à intervenir avec la MRC DE SEPT-RIVIÈRES et la VILLE DE SEPT-ÎLES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-04-152

*Telle que corrigée par
PC-2025-03/2025-04-152.*

*Voir le procès-verbal de
correction ci-joint.*

OCTROI DE CONTRAT – DÉVELOPPEMENT D'ALLIANCES DE MARQUES ET DE MISE EN MARCHÉ – PARALLÈLE COMMUNICATION DESIGN INC.

CONSIDÉRANT l'offre reçue de l'entreprise PARALLÈLE COMMUNICATION DESIGN INC. datée du 24 mars 2025 pour le développement d'alliances de marques et de mise en marché;

CONSIDÉRANT l'article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'octroyer un contrat à l'entreprise PARALLÈLE COMMUNICATION DESIGN INC. pour le développement d'alliances de marques et de mise en marché pour une somme de 54 000 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de cette entreprise, en date du 24 mars 2025 et suivant la recommandation de la direction générale en date du 1^{er} avril 2025;

DE préciser que le coût de ce contrat est puisé à même l'excédent de fonctionnement non affecté;

D'autoriser le directeur général à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2025-04-153

SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS 2025 – GREFFE-TOI À NOUS – 20 AU 26 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT que l'organisme GREFFE-TOI À NOUS souhaite l'appui de la Ville de Port-Cartier lors de la semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 20 au 26 avril 2025;

CONSIDÉRANT que la Ville de Port-Cartier souhaite participer afin de faire progresser collectivement l'atteinte de l'objectif de sensibilisation de l'ensemble des concitoyens à signifier leur consentement au don d'organes et de tissus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville de Port-Cartier proclame la *Semaine nationale du don d'organes et de tissus* qui se tiendra du 20 au 26 avril 2025;

D'autoriser le déploiement du drapeau de GREFFE-TOI À NOUS sur un mât situé devant l'hôtel de ville au cours de cette semaine afin de souligner l'importance du don d'organes et de tissus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-04-154

ADOPTION – PLAN QUINQUENNAL DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ VISANT À ASSURER LE TRANSPORT EN COMMUN DES PERSONNES HANDICAPÉES 2022-2026 – CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC.

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

D'adopter le Plan quinquennal de développement révisé visant à assurer le transport en commun des personnes handicapées 2022-2026 tel que soumis par le CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC. et sujet aux modifications jugées nécessaires ou utiles par le Service du greffe;

DE transmettre une copie de la présente résolution et du Plan quinquennal au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-04-155

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC.

CONSIDÉRANT que la VILLE DE PORT-CARTIER désire confirmer au ministère des Transports et de la Mobilité durable, sa participation, à titre d'organisme mandataire, dans le cadre du transport adapté, dont l'organisme délégué est le CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC.;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est favorable à renouveler l'entente susmentionnée aux mêmes conditions pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE,

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

DE renouveler à cette fin le protocole d'entente intervenu entre la VILLE DE PORT-CARTIER et le CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC. le 11 avril 2006, avec ses amendements, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024;

D'approuver les prévisions budgétaires de l'organisme délégué, le CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC., pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024;

D'autoriser que la tarification exigée des usagers du transport adapté soit la suivante :

- 3,00 \$ dans le secteur de Port-Cartier,
- 5,00 \$ dans le secteur de Rivière-Pentecôte/Pointe-aux-Anglais, à Port - Cartier, comme prévue dans l'entente initiale intervenue entre la Ville de Port-Cartier et l'organisme délégué, le 11 avril 2006, avec ses amendements, qui est dûment renouvelée en vertu des présentes;

DE préciser que le mandat donné à l'organisme délégué apparaît à ladite entente initiale, dûment renouvelée en vertu des présentes;

DE fixer la contribution financière de la VILLE DE PORT-CARTIER au transport adapté à la somme de 35 057 \$;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière, à conclure et à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de renouvellement du transport adapté pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 ainsi que tous les documents qui pourront être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-04-156

PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2024

CONSIDÉRANT que la Ville a confié au CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC., organisme délégué, l'organisation et la gestion du service du transport adapté pour tout le territoire de la Ville depuis le 11 avril 2006;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté ce jour la grille tarifaire et les prévisions budgétaires 2024;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté ce jour le Plan quinquennal de développement révisé visant à assurer le transport en commun des personnes handicapées 2022-2026;

CONSIDÉRANT que pour le transport adapté, la Ville prévoit contribuer, en 2024, pour une somme de 35 057 \$;

CONSIDÉRANT qu'en 2023, 2 978 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il a été prévu d'en effectuer 2 750 déplacements en 2024;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour prise de décision;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA,
appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

DE confirmer au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'engagement de la Ville de contribuer financièrement pour un minimum de 20 % du budget de référence;

DE demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable de lui octroyer une contribution financière de base de 81 843 \$ dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, pour l'année 2024;

D'ajouter à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour l'augmentation d'achalandage s'il y a lieu;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution;

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-04-157

ADOPTION – PLAN TRIENNAL DE DÉVELOPPEMENT VISANT À ASSURER LE TRANSPORT EN COMMUN DES PERSONNES HANDICAPÉES 2025-2026-2027 – CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC.

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'adopter le Plan triennal de développement visant à assurer le transport en commun des personnes handicapées 2025-2026-2027 tel que soumis par le CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC. et sujet aux modifications jugées nécessaires ou utiles par le Service du greffe;

DE transmettre une copie de la présente résolution et du Plan triennal au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-04-158

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025-2026-2027 DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC.

CONSIDÉRANT que la VILLE DE PORT-CARTIER désire confirmer au ministère des Transports et de la Mobilité durable, sa participation, à titre d'organisme mandataire, dans le cadre du transport adapté, dont l'organisme délégué est le CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC.;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est favorable à renouveler l'entente susmentionnée aux mêmes conditions pour les années 2025, 2026 et 2027;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

DE renouveler à cette fin le protocole d'entente intervenu entre la VILLE DE PORT-CARTIER et le CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC. le 11 avril 2006, avec ses amendements, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027;

D'approuver les prévisions budgétaires de l'organisme délégué, le CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC., pour les années 2025, 2026 et 2027;

D'autoriser que la tarification exigée des usagers du transport adapté soit la suivante :

- 3,00 \$ dans le secteur de Port-Cartier,
- 5,00 \$ dans le secteur de Rivière-Pentecôte/Pointe-aux-Anglais, à Port - Cartier, comme prévue dans l'entente initiale intervenue entre la Ville de Port-Cartier et l'organisme délégué, le 11 avril 2006, avec ses amendements, qui est dûment renouvelée en vertu des présentes;

DE préciser que le mandat donné à l'organisme délégué apparaît à ladite entente initiale, dûment renouvelée en vertu des présentes;

DE fixer la contribution financière de la VILLE DE PORT-CARTIER au transport adapté à la somme de 35 057 \$ pour les années 2025, 2026 et 2027;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière, à conclure et à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de renouvellement du transport adapté pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 ainsi que tous les documents qui pourront être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-04-159

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2025-2027 - PROGRAMME DE SOUTIEN AU TRANSPORT ADAPTÉ (PSTA)

ATTENDU QUE la Ville de Port-Cartier a acquis la compétence en matière de transport adapté, comme indiqué par la résolution numéro 2006-03-131;

ATTENDU QUE la Ville de Port-Cartier a confié au CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE PORT-CARTIER INC., organisme délégué, la responsabilité d'organiser le transport adapté pour l'ensemble de la Ville depuis le 11 avril 2006;

ATTENDU QUE la Ville de Port-Cartier a adopté la grille tarifaire pour les années 2025, 2026 et 2027 par la résolution adoptée ce jour;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la Ville de Port-Cartier a adopté les prévisions budgétaires pour les années 2025, 2026 et 2027 par la résolution adoptée ce jour;

ATTENDU QUE la Ville de Port-Cartier a adopté un plan de transport et de développement des services en transport adapté pour les années 2025, 2026 et 2027 par la résolution adoptée ce jour;

ATTENDU QUE la Ville de Port-Cartier a indiqué ses intentions quant au réinvestissement des surplus dans le cadre du Plan de transport et de développement des services 2025-2027;

ATTENDU QUE la Ville de Port-Cartier prévoit contribuer financièrement à hauteur de 35 057 \$ pour le transport adapté en 2025;

ATTENDU QUE la Ville de Port-Cartier prévoit contribuer financièrement à hauteur de 35 057 \$ pour le transport adapté en 2026;

ATTENDU QUE la Ville de Port-Cartier prévoit contribuer financièrement à hauteur de 35 057 \$ pour le transport adapté en 2027;

ATTENDU QUE le service de transport adapté a réalisé 2 810 déplacements en 2024 et prévoit en effectuer 3 000 en 2025, 3 000 en 2026 et 3 000 en 2027;

ATTENDU QUE le Programme de soutien au transport adapté 2025-2027 – Volet 1 exige l'adoption d'une résolution contenant les informations nécessaires pour que le ministère des Transports et de la Mobilité durable puisse prendre une décision;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, et résolu :

1. DE S'ENGAGER à respecter les critères d'admissibilité du Programme de soutien au transport adapté 2025-2027, après en avoir dûment pris connaissance;

2. DE CONFIRMER au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'engagement de Ville de Port-Cartier à contribuer financièrement pour un minimum de 20 % du budget de fonctionnement annuel;

3. DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'octroi d'une contribution financière de base, dans le cadre du Programme de soutien au transport adapté – Volet 1, qui s'élève à 81 843 \$ pour l'année 2025, à 81 843 \$ pour l'année 2026 et à 81 843 \$ pour l'année 2027;

4. D'AJOUTER à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour les longues courses, le cas échéant;

5. D'AUTORISER le directeur général et la greffière de la Ville de Port-Cartier à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

6. DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2025-04-160

DÉPÔT – LISTE DES CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ DONT LA VALEUR EXCÈDE 25 000 \$ POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 MARS 2025

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

QUE la liste des contrats conclus de gré à gré et dont la valeur excède 25 000 \$ pour la période du 1^{er} au 31 mars 2025, totalisant 102 250 \$ soit déposée au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES NOUVELLES

AVIS DE MOTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° PR-25-02 (1) INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-151 QUANT À LA ZONE 46 F »

M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-151.

Ce règlement vise notamment à modifier la grille des spécifications 46 F insérée à l'Annexe 2 du Règlement de zonage numéro 2009-151 de la Ville de Port-Cartier afin d'autoriser la classe d'usage Hébergement champêtre C-8.

2025-04-161

ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT PR-25-02 (1), INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-151 QUANT À LA ZONE 46 F »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ lors de la séance ordinaire du 14 avril 2025;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent projet de règlement PR-25-02 (1) a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter, tel que soumis, le premier projet de règlement PR-25-02 (1), intitulé: « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-151 quant à la zone 46 F »;

DE fixer la date de l'assemblée publique de consultation tenue par le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci relativement au projet de règlement précité au 5 mai 2025, à 12 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 40, avenue Parent, à Port-Cartier;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

DE transmettre une copie du premier projet de règlement PR-25-02 (1), intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-151 quant à la zone 46 F » et une copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-04-162

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'INVESTISSEMENT EN INFRASTRUCTURES MARITIMES VOLET 1 – PROJET : ÉTUDE D'INGÉNIERIE PRÉLIMINAIRE À LA RÉFECTION MAJEURE DU QUAI MUNICIPAL ET DE SA ROUTE D'ACCÈS – MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière, à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, la *Convention d'aide financière* n° GDM 20250115-027 dans le cadre du Programme d'investissement en infrastructures maritimes – Volet 1 (Infrastructures maritimes et intermodales en transport des marchandises) à intervenir avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du projet pour la réalisation d'une étude d'ingénierie préliminaire à la réfection majeure du quai municipal et de sa route d'accès, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-04-163

RÉSULTATS ET DÉCISION – APPEL D'OFFRES – FOURNITURE D'UN CAMION AUTOPOMPE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – PROJET N° VPC-SI-AV-20241209-01

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'adjuger en faveur du seul soumissionnaire conforme, TECHNO FEU INC., le contrat de fourniture d'un camion autopompe pour le Service de sécurité incendie, faisant l'objet du projet n° VPC-SI-AV-20241209-01, au montant de 1 137 458,44 \$, taxes en sus, le tout conformément à la soumission de cette entreprise, aux devis et autres documents d'appel d'offres qui s'y rapportent, ainsi qu'à la recommandation du Service de sécurité incendie datée du 25 février 2025;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite ou plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-04-164

AIDE FINANCIÈRE - SOCIÉTÉ DU PORT FERROVIAIRE DE PORT-CARTIER INC. (« SOCAR »)

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'autoriser la trésorière à verser une somme de 10 000 \$, à la SOCIÉTÉ DU PORT FERROVIAIRE DE PORT-CARTIER INC. (« SOCAR »), à titre d'aide financière aux fins de production d'études pour le projet de construction d'un débarcadère-rail au Quai municipal;

DE préciser que le coût de cette aide financière sera puisé à même l'excédent de fonctionnement affecté du quai.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-04-165

AUTORISATION – RÉCLAMATION D'ASSURANCE – DOSSIER 240812-30

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser à LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC un montant de 7 000 \$, le tout conformément à la correspondance de cette dernière datée du 21 mars 2025 pour le règlement de la réclamation faisant l'objet de son dossier 240812-30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-04-166

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS D'INITIATIVES NORDIQUES – PROJET ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR LA RÉFECTION ET LA MISE À NIVEAU DU QUAI MUNICIPAL DE PORT-CARTIER ET DE LA JETÉE DE LA ROUTE D'ACCÈS AU QUAI – SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'autoriser le directeur général à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, la convention d'aide financière du *Fonds d'initiatives nordiques* à intervenir entre la Ville de Port-Cartier et la SOCIÉTÉ DU PLAN NORD, dans le cadre du projet « Étude préliminaire pour la réfection et la mise à niveau du quai municipal de Port-Cartier et de la jetée de la route d'accès au quai », sujet aux modifications jugées utiles par le Service du greffe, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-04-167

OCTROI DE CONTRAT – SERVICES TECHNIQUES – RÉALISATION D'UN RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE ET D'UN RELEVÉ BATHYMÉTRIQUE DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DU QUAI MUNICIPAL DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-QM-ST-20250310-01 – GÉOPHYSIQUE G.P.R. INTERNATIONAL INC.

CONSIDÉRANT l'offre reçue de GÉOPHYSIQUE G.P.R. INTERNATIONAL INC. pour des services techniques visant la réalisation d'un relevé topographique et d'un relevé bathymétrique dans le cadre du projet de réfection du Quai municipal de Port-Cartier;

CONSIDÉRANT l'article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par M. le conseiller Roger VIGNOLA,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D’octroyer un contrat à GÉOPHYSIQUE G.P.R. INTERNATIONAL INC. pour des services techniques visant la réalisation d’un relevé topographique et d’un relevé bathymétrique dans le cadre du projet de réfection du Quai municipal de Port-Cartier, au montant de 48 240 \$, taxes en sus, représentant les items A et C du bordereau de soumission, conformément à l’offre de cette entreprise en date du 28 mars 2025 et à la recommandation du directeur du Quai municipal en date du 14 avril 2025;

DE préciser que le coût de ce contrat est puisé à même l’excédent de fonctionnement affecté au quai;

D’autoriser le directeur du Quai municipal à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC

M. LE MAIRE ALAIN THIBAUT

Il fait la lecture d’une correspondance du ministère des Transports et de la Mobilité durable confirmant une aide financière maximale de 500 000 \$ pour une analyse de solutions d’adaptation dans le cadre du projet de relocalisation de la Route 138 dans le secteur de Pointe-aux-Anglais.

Il a le plaisir d’annoncer qu’il y aura un Camp de jour pour la prochaine saison estivale.

Il fait un compte-rendu du règlement des dossiers de contestation d’évaluation foncière d’ArcelorMittal.

Il mentionne que l’abolition du prix plancher de l’essence n’est pas une bonne nouvelle, puisque cela fera en sorte de fermer les petits détaillants indépendants et que le prix augmentera par la suite.

M. LE CONSEILLER DANIEL CAMIRÉ

Il mentionne que le rapport commandé par DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PORT-CARTIER et DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SEPT-ÎLES, et préparé par la firme GROUPE ALTUS LIMITÉE, concernant les besoins en unités de logement révèle que le besoin pour Port-Cartier est de 243 unités d’ici 2033. Le Service de l’urbanisme travaille en collaboration avec divers promoteurs et des projets de construction progressent bien.

M. LE CONSEILLER GILLES FOURNIER

Il mentionne qu’il représentera la Ville pour la remise de bourses au Centre de formation professionnelle.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

M. LE CONSEILLER MARIO GAUMONT

Il n'a rien de particulier à mentionner.

M. LE CONSEILLER RAYNALD DUGUAY

Il a le plaisir d'annoncer que les CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE SHELTER BAY N° 4355 ont remis 10 000 \$ à la VILLA PORT-CARTIER INC. pour la réalisation de son projet d'agrandissement.

Il mentionne que la saison de curling du CLUB SOCIAL & CURLING DE PORT-CARTIER (1985) INC. s'est terminée en fin de semaine dernière. Le taux de participation est en croissance et l'organisme est en bonne situation financière.

M^{ME} LA CONSEILLÈRE DANIELLE BEAUPRÉ

Elle mentionne qu'un document informatif est disponible à l'accueil concernant la mission du COMITÉ DES NOUVEAUX ARRIVANTS DE PORT-CARTIER. Le Comité vise l'accueil de nouvelles familles à Port-Cartier.

Elle invite les citoyens au concert de l'Orchestre symphonique de la Côte-Nord qui se tiendra le 15 avril à 19 h 30 à l'Agora du Complexe récréatif et culturel.

M. LE CONSEILLER ROGER VIGNOLA

Il mentionne que les sentiers de motoneige sont fermés à compter d'aujourd'hui.

RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE

Aucune question soulevée à l'occasion d'une séance antérieure n'est restée en attente d'une réponse.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. le maire Alain THIBAUT et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du public.

Question de M^{me} Jessie BOURGEOIS

– Pour quelle raison des camions dix (10) roues transportent encore de la neige à la mi-avril, alors qu'elle va fondre prochainement?

Question de M^{me} Andrée LAVOIE

– Pour quelle raison la séance de natation longueur du vendredi midi a été retirée?

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2025-04-168

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

QUE la séance ordinaire du 14 avril 2025 soit levée à 20 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Alain THIBAULT, maire
Président d'assemblée

M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière

AC/bb

Alain THIBAULT
Maire

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION CONCERNANT LE PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

N° PC-2025-03/2025-04-152

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la soussignée, greffière de la Ville, apporte une correction à la résolution numéro 2025-04-152 adoptée lors de la séance du conseil municipal de la Ville de Port-Cartier du 14 avril 2025, à la suite d'une erreur qui apparaît évidente à la simple lecture des documents concernés.

Avant la correction, la résolution n° 2025-04-152 se lisait ainsi :

« OCTROI DE CONTRAT – DÉVELOPPEMENT D'ALLIANCES DE MARQUES ET DE MISE EN MARCHÉ – PARALLÈLE COMMUNICATION DESIGN INC.

CONSIDÉRANT l'offre reçue de l'entreprise PARALLÈLE COMMUNICATION DESIGN INC. datée du 24 mars 2025 pour le développement d'alliances de marques et de mise en marché;

CONSIDÉRANT l'article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'octroyer un contrat à l'entreprise PARALLÈLE COMMUNICATION DESIGN INC. pour le développement d'alliances de marques et de mise en marché pour une somme de 58 086,51\$, taxes en sus, conformément à l'offre de cette entreprise, en date du 24 mars 2025 et suivant la recommandation de la direction générale en date du 1^{er} avril 2025;

DE préciser que le coût de ce contrat est puisé à même l'excédent de fonctionnement non affecté;

D'autoriser le directeur général à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. »

Suite à la correction, la résolution n° 2025-04-152 se lit ainsi (j'ai ajouté le soulignement) :

« OCTROI DE CONTRAT – DÉVELOPPEMENT D'ALLIANCES DE MARQUES ET DE MISE EN MARCHÉ – PARALLÈLE COMMUNICATION DESIGN INC.

CONSIDÉRANT l'offre reçue de l'entreprise PARALLÈLE COMMUNICATION DESIGN INC. datée du 24 mars 2025 pour le développement d'alliances de marques et de mise en marché;

CONSIDÉRANT l'article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'octroyer un contrat à l'entreprise PARALLÈLE COMMUNICATION DESIGN INC. pour le développement d'alliances de marques et de mise en marché pour une somme de 54 000 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de cette entreprise, en date du 24 mars 2025 et suivant la recommandation de la direction générale en date du 1^{er} avril 2025;

DE préciser que le coût de ce contrat est puisé à même l'excédent de fonctionnement non affecté;

D'autoriser le directeur général à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. »

J'ai dûment modifié la résolution numéro 2025-04-152 en conséquence et le présent procès-verbal de correction est joint à l'original du document modifié, étant le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Port-Cartier, le 8 mai 2025.



M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière